

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2021-05
---	---	-----------------

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="3">NOMBRE DE MEMBRES</th> </tr> <tr> <td style="width: 33%;">Afférents au Conseil</td> <td style="width: 33%;">En exercice</td> <td style="width: 33%;">Qui ont pris part à la délibération</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> </table> <p>Date de la convocation 21/01/2021</p> <p>Date d'affichage 01/02/2021</p>	NOMBRE DE MEMBRES			Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	15	15	9	<p>Le 29 Janvier 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (conformément à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Jean-Marc LUCOTTE, 1^{er} Adjoint.</p> <p>Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan.</p> <p>Procuration : CHAPOTOT Jocelyn à QUIGNARD Jean-Pierre, CHOPIN René à LUCOTTE Jean-Marc, DESBOIS Charline à BRUSLE Rozenn</p> <p>Absents : PAIN Valéry, CHARREAU Samuel, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, PAUVERT Yohan, MORTIER Céline, DUVEAU Anthony.</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p> <p>Secrétaire: MENETRIER Adrien</p>
NOMBRE DE MEMBRES										
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération								
15	15	9								

OBJET : REHABILITATION DE LA CHAPELLE DE PANTHIER (CONSOLIDATION DES VOUTES ET ELEVATIONS INTERIEURES) SOLLICITATION DE SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de réhabilitation de la chapelle de Panthier pour un montant de 92 000€ HT ;
- SOLLICITE l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine culturel ;
- DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	92 000€	30%	27 600€
CD	Sollicitée	92 000€	30%	27 600€
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			60%	55 200€
Dons et aide fondation du Patrimoine			40%	36 800€
Autofinancement			0%	

- PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2021,
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Jean-Marc LUCOTTE

